

COMME UN VERNIS SUR LES MOTS

Un entretien avec Yvonne Cazal, universitaire, sur les intellectuels du IX^e siècle, la chancellerie royale, la langue ossue, la langue grêle, Ronsard, Bossuet, les doubles consonnes et les fautes d'orthographe.

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTINE LAPOSTOLLE

IMAGES «*Lettres transfert*», dessins de Driss Aroussi

— *Le mot orthographe apparaît quand?*

— Il a toujours été là! Comme beaucoup de mots! C'est d'abord un mot grec: «*écrire correctement*». Qui passe en latin et de là en ancien français. Jusqu'au xiv^e siècle, c'est un mot rare. De nos jours, quand on parle d'orthographe, ça dessine tout de suite une sorte de contrechamp qui est le domaine de la faute: ce qui est bien orthographié — écrit correctement —, et ce qui ne l'est pas. Pendant longtemps le mot *orthographe* désigne la bonne façon d'écrire... mais il peut y en avoir plusieurs.

— *Plusieurs façons d'écrire correctement?*

— Quand Alcuin, grand intellectuel de l'entourage de Charlemagne, écrit son traité *De Orthographia latina*, il entend par «*orthographe*», l'écriture d'une langue correcte, c'est-à-dire, pour lui, nettoyée de toutes les marques d'altérations venues de l'oral. Car la langue latine correcte, à ses yeux, c'est le latin de l'Antiquité. Cette manière classique d'écrire le latin s'est perdue quelque part entre les Romains et le ix^e siècle, où on prend conscience de cette perte. L'écrit s'est en quelque sorte altéré sous la pression de la forme orale qui évoluait beaucoup: elle a évolué du latin jusqu'à devenir une langue romane. À l'époque de Charlemagne, au ix^e siècle, les intellectuels entreprennent de rétablir une écriture conforme au latin des Romains. Ils décident par exemple qu'il faut écrire *periculum* («*danger*») alors que tout le monde écrivait *perichum*, parce qu'on prononçait /périculum/. On va se mettre à écrire tout ce qu'on sait du mot. Indépendamment de sa prononciation. Et dans l'Empire carolingien il y a deux camps: ceux

qui, au sud, sont de langue maternelle romane, qui auront tendance à prononcer à partir de *periculum* /périculum/, puis /pérl/; à partir de *sacramentum*, /sarmen't/. Ça c'est ceux qui, lisant le latin écrit à voix haute, le prononcent selon leurs habitudes de prononciation. Et puis il y a l'autre moitié, les gens du nord et de l'est de l'Empire, qui sont de langue maternelle non romane: saxonne, germanique... Ceux-là n'ont aucune raison de prononcer *periculum* autrement que /périculum/, puisqu'ils apprennent le latin à partir du latin écrit restauré et qu'aucune langue apparentée ne vient jeter pour eux le trouble entre l'oral et l'écrit. La réforme carolingienne est faite par des intellectuels non romanophones, qui n'ont aucune tendresse pour les altérations du latin parlé.

— *Ils ne se disent pas que c'est la forme moderne du latin?*

— Pas du tout. Ce mauvais latin ne leur évoque rien. Ni le parler de leur mère ni celui de leurs grands-mères. Ils n'ont aucune accointance avec cette façon non conforme de prononcer qu'Alcuin veut éradiquer. Donc l'orthographe latine telle qu'elle se définit à l'époque est prévue comme ce qui permettra une orthophonie du latin classique, du vrai latin, débarrassé de neuf cents ans d'évolution! Sauf que ça pose un petit problème que n'avaient pas vu les réformateurs, c'est que les prêtres, puisqu'il s'agit surtout d'eux, une fois initiés à cette façon de prononcer, et une fois de retour devant les fidèles...

— *On ne va plus les comprendre?*

— Tout à coup ils causent très bien, ils respectent la Parole du Seigneur, la Parole Révélée, tout ce qu'on veut. Mais au



fond de l'église, ça a décroché! C'est embêtant parce que la pastorale, c'est quand même une vocation essentielle de l'Église. On ne peut pas laisser les fidèles se perdre au fond de l'église. Alors on dit aux prêtres: pour ce qui est de la liturgie, vous prononcez tout bien comme on vous a appris; et puis..., et puis il y a un petit moment, celui du sermon, où vous leur parlez de façon à ce qu'ils comprennent: vous parlez dans la langue du fidèle. Or sur tout le territoire de ce qui deviendra la France, parler dans la langue du fidèle, c'est parler une sorte de latin à la manière romane.

— *Comme on faisait avant?*

— Comme on faisait avant et comme ça se passait très bien. Pour un prêtre romanophone, ce passage d'une lecture du latin nouvelle formule à une lecture à la romane ne pose aucun problème. Mais quand on est un prêtre né à Aix-la-Chapelle, ou en Angleterre, et qu'on a été envoyé pour prêcher sur les terres romanophones, on ne sait pas faire cette lecture à la romane. On va être obligé de passer par de l'écrit.

— *Il y a aussi le cas où les prêtres d'origine, mettons, saxonnes vont avoir des fidèles qui sont eux aussi d'origine saxonne?*

— Là, pas de problème. C'est ce que prévoit le concile de Tours de 813! Pour le sermon, l'homélie, le prêtre parlera soit en langue rustique — *lingua romana rustica* —, c'est le nom qu'on lui trouve, une sorte de jargon agricole... soit en langue tudesque, selon la région de l'Empire où on est. C'est une réponse très pragmatique. Puisque le latin restauré n'est plus compris de tous, on s'adapte — mais pour le sermon seulement, au vernaculaire de l'auditeur. Et ce dispositif va fonctionner jusqu'en 1962, ce qui est pas mal pour un dispositif humain! Et, pour en revenir à l'orthographe, pendant le Moyen Âge, du ix^e au xiv^e siècle, on a d'un côté une orthographe latine classique, et par ailleurs une sorte de romanographie qui a été inventée pour que les clercs germanophones puissent prononcer à la romane un texte latin afin d'être compris. De cette invention va naître l'écriture de la langue romane, qui va finir par ne plus être perçue comme un registre relâché du latin mais comme une langue à part entière, ce qu'on appelle maintenant l'ancien français. Si elle est passée à l'écrit, c'est pour des questions d'oral, d'adaptation à la prononciation. Son écriture a été conçue comme un relais provisoire de la voix: le texte écrit en langue romane est destiné à être lu à haute voix. Du coup, cela donne une graphie qui varie suivant les régions: en Normandie pour «jour» on écrit *jur*, ailleurs on aura *jor*, et on pourra trouver écrit *jour*. Cette écriture de la langue romane est aux antipodes de ce qu'on appelle, nous, une écriture orthographiée.

— *D'une norme.*

— Il n'y a aucune instance qui en déciderait, aucune académie, aucune centralisation. Il y a aussi la variation dans le temps. Le manuscrit est périssable, il faut en faire de nouvelles copies. Si on a un vieux manuscrit avec une graphie qui reflète une prononciation qu'on juge vieillie, soit on le réécrit au goût du jour, si quelqu'un paye pour ça, en l'adaptant à la prononciation nouvelle, soit on le conserve parce qu'on considère qu'il peut encore servir et on se contentera de prononcer à la nouvelle mode sans changer la forme écrite. Il n'y a pas une forme graphique plus légitime qu'une autre. Ce qui ne veut pas dire qu'on écrit n'importe quoi. S'il n'y a pas d'orthographe, il y a des

usages. Il y a des formes majoritaires et des choses qui sont probablement des fautes, des erreurs ou des oublis du copiste. Mais la même main va pouvoir écrire un même mot selon sa graphie majoritaire et selon une graphie moins fréquente, minoritaire mais valide. La question qui se pose pour l'orthographe médiévale et à laquelle on ne peut pas répondre vraiment est: où est-ce qu'ils apprenaient ça? Nous, on sait où les enfants apprennent l'orthographe, ils l'apprennent à l'école. Mais pour le Moyen Âge il n'y a aucun témoignage.

— *Ils apprennent par la pratique?*

— Peut-être. Ce qui est sûr est que la période médiévale pour la langue romane est caractérisée par une grande variance et que cela ne gêne personne.

— *Personne ne conteste?*

— Il ne semble pas. Mais les choses bougent. Par exemple, à la fin du xiii^e siècle, on cesse de prononcer les consonnes finales: le *s* du pluriel, le *r* des infinitifs, mais on continue à les écrire. Et puis, un autre front s'ouvre, au début du xiv^e siècle, ça commence avec les écrits administratifs. Les chartes, les actes, le domaine de l'acte écrit.

— *Là où l'oral ne fait pas foi.*

— L'oral est non seulement secondaire mais hors-jeu. Jusque-là, l'usage était: on écrit en latin, la langue de l'écrit, l'acte est compris de ceux qui ont à le comprendre, ceux qui sont éduqués. Les autres on leur fait une petite traduction orale si besoin. C'est dans ce domaine, où rien ne devait se passer, que quelque chose bouge. On le voit d'abord sur les noms propres qui forment une sorte d'îlot. Il faut identifier celui qui doit trois boisseaux de froment à tel autre. Qu'il se reconnaisse, pour se dire que, oui, il est bien débiteur de ces boisseaux de blé. Et pour que ce soit valide, il faut que son nom soit écrit valablement. Par exemple, tu as un homme qui s'appelle Chevrier. Tu t'aperçois que dans les actes, écrits en latin, on va l'écrire *Chaprarius*.

— *On latinise?*

— Il est latinisé, mais à moitié. Sinon ce serait *Caprarius*.

— *On ne traduit pas le sens de Chevrier?*

— On ne le traduit pas, on le latinise par la désinence. Mais il reste un *che* — /che/ c'est un son proprement roman, il est le fruit de l'évolution phonétique de la langue romane, on passe de *capra* à *chèvre*. Donc selon les cas, la latinisation est plus ou moins complète. Ça, ça se passe dès les premières chartes, qui sont en latin. Mais quelque chose de plus bouleversant se produit dans l'écrit administratif dans les années 1320-1330; ça commence avec les écrits administratifs émanant de la chancellerie royale. Il faut dire qu'ils prennent une importance grandissante. Le pouvoir du roi s'affirme. À la fois sur le plan géographique et sur le plan symbolique. On peut, au fin fond d'une province, écrire une charte sur le modèle de la chancellerie royale. Pour faire chic, pour faire valide. Dans les années 1340, le roi de France décide que la langue administrative de ces chartes sera désormais le français. Et que les actes seront tous rédigés en français.

— *Pourquoi?*

— Mais parce que. Parce que le français est la langue du roi. Le français à l'époque a conquis beaucoup de domaines d'expression sur le latin, on traduit beaucoup d'ouvrages savants, il y a des mécènes pour ces traductions...

— *Ça va dans le sens de leur pouvoir.*



— Oui, dans le sens d'une demande des gens cultivés à être cultivés dans leur langue maternelle et plus en latin. Et voilà, à la chancellerie royale, un beau matin, on dit: les gars, le latin, stop!

— Et ça marche?

— Très bien. Les chartes c'est daté avec précision, donc on peut suivre l'affaire en détail. Alors apparaît une écriture française nouvelle, détachée de la transcription orale, pleine de ce qu'on appelle — c'est une appellation moderne — des «lettres étymologiques». Par exemple le mot *dette*, du latin *debita*, en ancien français on l'écrit *dete*, chacune des lettres représente un phonème qui est prononcé, mais en français administratif on va l'écrire *debte*.

— À cause du latin.

— Peut-être. Mais on continue à prononcer /dete/. On n'a jamais prononcé ce *b* en français, les rimes le montrent. Jamais, ni localement, ni anciennement. C'est une lettre muette. On est d'autant plus sûr qu'elle est muette qu'elle est placée en fin de syllabe. Or la phonétique historique nous apprend qu'à cette époque, on ne prononçait aucune consonne en fin de syllabe à l'intérieur du mot, aucune. On disait /otel/, même si on écrivait *ostel*. On ne disait pas l'/estoile/ mais l'/etwele/. On ne prononçait pas les consonnes de fin de syllabe. Et du coup, malin, la place de fin de syllabe est une place disponible, où on est sûr que personne ne va avoir idée de prononcer quelque chose puisque dans la langue parlée, ça ne se fait pas. Ça fait une place disponible pour l'écrit. On va mettre ce *b* qui va servir à différentes choses: à étoffer les formes visuelles du mot, à indiquer de façon sûre que, dans *debvoir*, il s'agit bien d'un *v* et non d'un *u*, à rattacher *dete* à *devoir*, à *débiteur* — qui est un mot nouveau qu'on a importé de la langue latine en langue française. À mesure qu'on a besoin de mots plus abstraits pour exprimer une nouvelle réalité, notamment administrative, on va chercher dans le latin qu'on francise. L'écrit s'émancipe de sa seule fonction de transcription de l'oral en donnant une information supplémentaire — et muette — sur ce qu'on sait du mot.

— Cette façon de compliquer l'écriture a un rôle d'intimidation?

— C'est un des arguments qui va être employé un peu plus tard. Il faudrait faire la recherche mais on pourrait très bien avancer qu'une des raisons du succès des lettres étymologiques est le caractère généreux, fastueux qu'elles confèrent à l'écriture... Toujours est-il qu'on se met à écrire de cette manière le français, d'abord dans les chancelleries royales, d'où cette manière gagne, plus tard dans le siècle, les manuscrits littéraires. On est passé, à l'écrit, d'une langue «grêle», où on écrit seulement ce qui se prononce (à peu près, il faudrait nuancer...) à une langue «ossue», «hirsute» diront certains, avec des lettres étymologiques.

— Comme si en décrétant qu'on n'allait plus écrire en latin on imprimait d'autant plus sa présence dans la langue française?

— C'est l'hypothèse de Serge Lusignan [historien et sociolinguiste] qui va presque jusqu'à dire que les lettres étymologiques sont des lettres de dépit. Que les clercs, les notaires de la chancellerie royale, bien obligés d'obéir, étaient furieux qu'on leur enlève le latin, qui était leur privilège: on nous force à écrire en français, eh bien nous allons latiniser le français! Moi j'ai une autre idée. Pour moi il y a quelque chose de très joyeux dans cette affaire, un élan pour

rendre cette langue écrite efficace. Par exemple, le verbe *computare* latin donne le verbe *conter* — qui est employé en ancien français, jusqu'à la fin du XIII^e siècle avec la même graphie pour *conter* «raconter» et pour *compter* avec des chiffres. Le contexte faisait que personne n'était gêné par le fait que *conter* pouvait vouloir dire «raconter» ou «énumérer». Mais dans un écrit administratif on a besoin de lever les équivoques, donc on va aller rechercher le *p* de *computare* et on va l'écrire. Cela distinguera visuellement le sens narratif du sens arithmétique. C'est le sens arithmétique qui reçoit le *p* car il est, disons, le plus technique.

— Ceci pour une langue qui se donne pour mission de représenter l'autorité?

— Cette autorité on peut la prendre à deux niveaux: l'autorité du latin, qu'on confère au français écrit en le latinisant. Et l'autorité se traduit aussi par la diffusion: je suis un petit notaire local, mais je vais écrire à la manière de la chancellerie royale, ça confèrera une autorité à mon acte, donc il va coûter plus cher, il sera plus prisé, plus efficace... Mais il y a aussi que cette trouvaille accompagne la vulgarisation de la lecture silencieuse. On lit de moins en moins à haute voix: les lettres muettes, qui donnent une information uniquement visuelle, ne sont pas gênantes si on ne lit que des yeux.

— C'est indépendant de l'apparition de l'imprimerie?

— C'est avant. À la fin du XIV^e siècle, c'est généralisé. Ça marche très vite, très bien, partout. Il faut dire que le système est assez formidable. Ce n'est pas seulement: ajoutez des consonnes muettes, vous verrez, tout ira mieux. Mais cette lettre, il suffit que tu sois latiniste pour savoir laquelle il faut mettre.

— Donc il ne va pas y avoir trente-six façons de modifier dette?

— Non, car l'étymon latin *debita* te donne la solution: tu écris *debte*. C'est une trouvaille formidable, et tout aurait pu rester comme ça. XIV^e, XV^e, c'est tranquille. Le mot est hérissé de consonnes nouvelles. «Hérissé», c'est le terme employé en mauvaise part, par Beaulieu, un philologue très sérieux du début du XX^e siècle. Car encore maintenant, la présence de lettres muettes, surtout les lettres étymologiques, est mal vue des philologues modernes. On la compare au hérissé gothique qui vient défaire la pureté romane — tellement simple, une sorte d'enfance, de paradis, la naïveté... À quoi s'opposent le gothique, le pointu, l'ornement inutile. Un philologue de tout premier rang comme Beaulieu va tout d'un coup se fâcher contre les lettres étymologiques et l'usage qu'en font les notaires de la chancellerie.

— Il n'aime pas les notaires?

— Il dit que les gens du droit ainsi allongent leurs lignes pour se faire payer plus cher, s'enrichissent, se donnent l'air d'avoir l'air... Il compare les lettres étymologiques aux gargouilles des cathédrales contre lesquelles il se fâche aussi: ça ne sert à rien, c'est du superflu. Toutes ces critiques que formule Beaulieu trouvent en fait leur première formulation au XVI^e siècle. Au moment où l'imprimerie entre en jeu. L'imprimerie, c'est vrai, rend certaines lettres adscrites moins nécessaires, notamment celles qui servaient à la lisibilité du mot. Dès que tu distingues par exemple le *u* et le *v* en deux caractères typographiques, que tu distingues les jambages, il n'y a plus l'ambiguïté qui était liée au cheminement de la main sur la page.



Mais, au-delà des progrès typographiques, l'imprimerie fait que l'écrit devient un instrument revendiqué par de nouveaux groupes sociaux. Au début du xvi^e siècle, apparaît, dans les milieux cultivés, humanistes, chez des gens savants et généreux, l'idée que tout le monde doit pouvoir écrire. Le raisonnement est: du moment qu'on sait parler, on doit arriver à écrire. Or ces lettres adscrites que je trouve si magnifiques, elles sont utiles au lecteur, au moment du décodage de l'écrit car elles individualisent le visage écrit du mot. Mais elles compliquent la tâche de l'encodage, au moment où l'on écrit. Si je suis lecteur, tout ce qui va particulariser la forme écrite du mot est une aide pour moi. J'ai moins d'équivoques, une lecture plus rapide, tout va très bien. En revanche, si je veux écrire, il va falloir que je me penche sur le problème des lettres, une par une. Et là, si je n'ai pas intégré la règle du jeu, le code, et si je ne connais pas le latin, je serai en difficulté... On a donc un nouveau problème — inaperçu des générations précédentes où il n'y avait que des professionnels de l'écrit, forcement latinistes —, qui est le problème de l'amateur. Celui qui n'est pas latiniste et ne peut que s'adosser à la performance orale pour écrire.

— *C'est la question de l'élargissement du savoir?*

— Et de la suppression des intermédiaires lettrés entre le texte et l'individu; se met en place un débat orthographique où résonnent des enjeux plus vastes. Les lettres étymologiques posent un problème d'encodage. Lire et écrire sont deux activités qui ne reposent pas exactement sur les mêmes réflexes. Encore aujourd'hui, il y a des enfants qui aiment lire et qui pourtant ont une mauvaise orthographe. On dit qu'un enfant qui fait des fautes il faut le faire lire. Mais on peut très bien lire, lire beaucoup, et faire des fautes. Au contraire, pour être un bon lecteur, il ne faut pas épeler le mot, mais le reconnaître, aller vite... Le débat porte sur la fonction du code graphique: doit-il ou non représenter l'oral? Dans cette querelle qui s'installe au xvi^e siècle entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre les lettres étymologiques, on parle assez peu de la fonction de ces lettres. On les réduit surtout à un signe de latinité. Ceux qui les défendent disent seulement: oui il faut latiniser le français, seul un français latinisé vaut quelque chose, sinon quelle horreur... Ceux qui sont contre disent: on n'a pas besoin du latin pour parler le français.

— *Mais des gens se mettent à écrire de manière phonographique?*

— Des livres d'orthographe apparaissent, les grammairiens s'inscrivent dans le débat. Le fer de lance de l'écriture phonographique est un certain Meigret [Louis Meigret, grammairien, vers 1510-1558]. Il est suivi par Ronsard, le poète. Les motivations de Ronsard ne sont pas des motivations sociales. En tant que poète, il est attaché au signifiant sonore. Il défend l'orthographe phonographique de Meigret parce qu'il lui semble que cela restitue mieux la musique qu'il essaie d'imprimer à ses vers. Dans ses premiers écrits, dans ses préfaces, Ronsard — après il change un peu — défend une orthographe phonographique. Il défend l'apparition de moyens qui vont subsister: on essaie d'assortir les lettres de moyens de nuances. Il est vrai que *e* par exemple ne suffit pas. *E* en latin se prononce /é/, c'est tout: une lettre, un son. L'évolution phonétique a créé une multiplicité de *e*: /é/, /è/, /èè/, /eu/..., courts, longs, ouverts, fermés, et que le

stock de lettres latines ne permet pas de différencier. Une des fonctions de la lettre étymologique était d'indiquer l'ouverture et la longueur de la voyelle qui précède.

— *Donc c'est pris en charge par l'écriture...*

— De façon fine et contextuelle. Par exemple *hôtel*, du latin *hospitale*, on prononce /otel/, on écrit *ostel*. Le *s*, qu'on cesse de prononcer à la fin du xii^e siècle, on continue à l'écrire pour d'autres raisons. On pense que c'est pour indiquer la longueur, l'allongement. Allongement et brièveté sont devenus étrangers au français moderne. On n'a plus cette opposition long/court. La consonne sert de système pour indiquer ouverture, fermeture, allongement, brièveté. Au fond, la lettre étymologique muette se met au service d'une transcription plus fine de l'oral! Mais les réformateurs, qui ne veulent pas de ces consonnes motivées par le latin, vont inventer un autre système, celui des accents, des cédilles, de zigouigous divers. Un certain Rambaud [Honorat Rambaud, vers 1516-1586], instituteur marseillais qui milite pour l'éducation de tous, invente même un alphabet. Il invente de nouvelles lettres, cinquante-deux caractères, pour représenter énormément de nuances. Il pense qu'en une génération ce sera diffusé.

— *Ça a pris un peu? Il y a eu des livres imprimés?*

— Des livres autres que ceux de Rambaud, je ne suis pas sûre. Mais cela fait partie des documents intéressants de l'histoire de la langue.

— *Un lecteur non spécialiste, qui regarde les textes du xvi^e ou du xvii^e siècle voit qu'il y a plusieurs manières d'écrire, que ce n'est pas si rigide que ça...*

— L'idée de norme n'existe pas aux xiv^e, xv^e siècles. La fixation de l'orthographe apparaît globalement au xviii^e siècle. Au xvi^e siècle, les textes sont explicitement imprimés selon l'orthographe ancienne ou selon la nouvelle. Mais beaucoup de facteurs viennent brouiller les choses. Par exemple, tu as un beau *e* cédillé, mais l'auteur l'a employé trop de fois dans la page et l'imprimeur est à court du caractère correspondant. Du coup il va mettre un *e* normal.

— *La vieille orthographe restait dominante?*

— Parfois on hésite. Et à l'occasion d'une réédition on bazarde la vieille orthographe. Il y a aussi des gens qui s'en fichent. Du Bellay, par exemple, il s'en remet à l'imprimeur. Il trouve que ces embrouilles ne valent pas la peine.

— *Entre l'auteur et l'imprimeur, chacun met son grain de sel?*

— L'imprimeur n'est pas un simple exécutant. Les imprimeurs sont souvent des savants intéressés par la langue et engagés dans la défense d'un système social; Geoffroy Tory par exemple est un grand intellectuel, un grammairien; on a des alliances entre écrivains et imprimeurs. Clément Marot, Marguerite de Navarre, sœur du roi, collaborent avec Geoffroy Tory. Ronsard au début. On voit les différentes attitudes grâce aux préfaces. Dans la deuxième moitié du xvi^e siècle, avec les guerres de religion, tout le monde abandonne un peu la partie. Beaucoup d'imprimeurs et de typographes se réfugient en Hollande. Si bien que beaucoup d'inventions typographiques sont attribuées aux Hollandais, parce qu'elles sont conservées par eux pendant les troubles et reviennent au xvii^e siècle. À ce moment, la querelle se poursuit avec des arguments de plus en plus pertinents.

— *Dans les deux camps?*

— Bossuet dit des choses linguistiquement très justes sur



les lettres étymologiques. On trouve aussi des propos plus misogynes: si on commence à supprimer les lettres étymologiques, tout le monde va écrire, même les femmes... Désordre social, désordre moral, il faut empêcher ça. Alors que le français a gagné la plupart des domaines d'expression. On écrit encore en latin au xvii^e siècle, mais il n'y a plus de domaine interdit au français, que ce soit savant ou littéraire. La lettre étymologique, chez les moins malins de ceux qui la défendent, apparaît comme le dernier rempart contre le chaos! Le premier rempart, le latin, a cédé. La lettre étymologique, c'est du latin dans le français qui permet de restaurer un peu ce qu'on a perdu en renonçant au latin...

— *Parce que progressivement c'est le système des cédilles et des accents qui l'emporte.*

— Avec un autre système. Dont il faut que je parle aussi. Qui est celui de la lettre double. Pour parler de la lettre double, il faut revenir au début! Et ça va jusqu'à nos jours. À savoir que toute cette histoire d'orthographe, d'un point de vue technique, elle est fondée sur une conception qui ne bouge pas, qui semble indépassable, de la lettre latine. J'entends par la «lettre latine» le fait que les hommes du ix^e siècle, qui se sont mis à écrire le français pour les raisons qu'on a dites, avaient sûrement l'impression de faire un geste inouï. Mais ce geste inouï, ils l'ont fait avec le matériel dont ils disposaient: l'alphabet latin. Ils se sont trouvés face à une difficulté: ce qui motivait pour écrire la langue romane, ce qui différenciail la langue romane du latin, c'était les sons, les couleurs sonores. Par exemple *capra/chèvre, caballum/cheval*. En latin tu as une bonne correspondance son/lettre. En français, ça s'est beaucoup compliqué. En latin, tu as un *c* qui n'a qu'une seule manière de se prononcer: /k/. En français, on a gardé *c* alors que l'évolution phonétique a transformé le son qu'il représentait, le /k/ en /s/ devant *e* et *i*, en /ch/ à d'autres endroits. On ne dit plus /kaballu/, on dit /cheval/. Pour ce son chuintant, qui n'existait pas en latin, il a fallu inventer un signe. On n'a pas choisi de dessiner une lettre nouvelle, mais de combiner le *c* latin avec une autre lettre, ici, le *h*.

— *Qu'est-ce qui les prend dans certaines régions de faire des «ch»?*

— Ce sont les régions, globalement la moitié nord de la France, qui ont connu les invasions germaniques, à partir du vi^e siècle. À ce moment-là, des locuteurs germanophones viennent s'installer dans le nord de la France. Or, chez ces gens-là on éprouve de l'admiration pour ce qui est resté de l'Empire romain dans les mémoires, parmi ces restes, la langue latine, telle qu'elle est parlée à cette époque en Gaule. Il y a aussi qu'ils épousent des Gallo-Romaines. Chrétiennes. Et ils se christianisent. Ce qui fait que, au lieu que ce soit les envahisseurs qui imposent leur langue germanique, ce sont eux qui adoptent la langue du pays conquis, qui est aussi la langue du christianisme.

— *Ils mélangent avec leur langue?*

— Non. Ils adoptent la langue parlée sur le territoire conquis. Mais ils la parlent avec leurs habitudes accentuelles germanophones. Au sud cette évolution n'a pas eu lieu, les peuples germaniques se sont plutôt installés au nord du pays. «Le chapeau» se dit *lou capel* en occitan. C'est resté beaucoup plus proche du latin. Ce qui fait que

notre français — qui est l'héritier de la langue parlée au nord de la Loire — est à l'entendre une langue très peu romane. Si on compare *cheval* avec l'italien *cavallo*, l'espagnol *caballo*, on le voit. C'est ce qui fait que la prise de conscience que la langue parlée n'était plus du latin a eu lieu très tôt dans l'Histoire, plus tôt que pour les autres langues romanes qui, elles, n'ont pas connu l'influence germanique. Et qu'on soit plus tôt passé à l'écrit: on n'écrit que parce qu'on pense que c'est différent. On comprend que le problème principal des scribes qui mettent au point cette écriture est de trouver une forme écrite la plus proche possible de ce qu'ils entendent. Rendre compte de ces phonèmes qui ne sont pas latins. Les chuintantes, les mouillures /ill/, /gne/, les voyelles nasales /on/, /en/, /in/, tous ces sons, caractéristiques de la langue parlée, qui n'existent pas en latin, il faut leur trouver une représentation écrite. Ils auraient pu inventer de nouvelles lettres. Cela aurait été plus simple pour l'orthographe du français: des *c* avec des petits *v* dessus, des *s* longs, on peut imaginer tous les dessins, des triangles, des carrés tout ce qu'on veut.

— *Pourquoi non?*

— Je pense qu'on ne pouvait pas. Prenons l'exemple de *caballum* et *cheval*. Ils doivent écrire /ch/. Mais dans leur tête, le signifié est porté par *caballum*. Le *c*, ils ne veulent pas y renoncer. Il s'agit que le lecteur parte de ce qu'il sait pour aller vers du nouveau. Il ne faut pas l'égarer. On écrit *c* mais c'est un *c* qui n'est plus un *c*. Altéré. Là on va chercher quelque chose qui est une lettre, mais plus vraiment une lettre, un simple signe (on disait une «nota»), ce n'est pas une lettre qui renvoie à un son. Le *h* aspiré latin ne se prononçait plus. Cela faisait un signe disponible. On écrit *c*, on ajoute *h*. Ça veut dire, c'est un *c* à la germanique: c'est un /ch/. On fait ça pour tous les sons inconnus du latin. Pour le *l* mouillé, il y a la solution de la lettre + *h*, mais il y a d'autres possibilités. Dans le nord de la France on ajoute des *i*: *paille, éventail*. Et non seulement il y a plusieurs possibilités mais on les a toutes utilisées. Le sens de la combinatoire était tel que, du moment que tu avais la lettre étymologique, après tu pouvais écrire *ilh, illi, ill...*

— *Pour le même son?*

— Ceux qui pratiquaient l'écrit partageaient cette conception de la lettre comme unité fondamentale du mot. La lettre étymologique vient dans cette lignée. Pour indiquer une altération c'est encore à la lettre qu'on a recours. Le défaut de la lettre étymologique d'un point de vue du code est qu'elle est motivée par sa référence au latin.

— *Et puis elle ne se prononce pas.*

— Le *h* non plus, dans *cheval*, ne se prononce pas. Il suffit de connaître le code et tous les *c* qui se prononcent /ch/ tu les écris *ch*. Alors que la lettre étymologique n'est pas systématisable, puisque pour la choisir il faut savoir le latin. C'est cela qui est embêtant. Par exemple, le mot *absolu* — de nos jours se prononce /apsolu/ — on prononçait /asolu/, le *b* étant lettre étymologique. *Aventure*, s'écrivait *adventure* et se prononçait /aventure/. Est-ce que je mets un *b* ou un *d*? Dans des circonstances proches, une fois c'est *ab*, une fois c'est *ad*. Nous ça nous paraît simple parce qu'on s'est mis à reprononcer certaines consonnes étymologiques qu'on a gardées. Mais au xv^e siècle, /assolu/, /aventure/, il faut que tu connaisses le latin pour savoir si



c'est *b* ou *d*. C'est un défaut de code. Pour qu'un code soit économique, il faut qu'il soit démotivé. La consonne double, à mon avis, va dans le sens de cette démotivation. Reprenons *dete*, en ancien français, à partir du xiv^e siècle: *debte*. On prononce toujours /dete/. Le *b*, lettre étymologique, a fonction d'indiquer l'ouverture du *e* qui précède. Problème: il faut que je sache le latin pour être sûre que ce soit un *b* et pas une autre lettre. Je peux me tromper. En revanche, si je mets un autre *t*, ça ne change rien à la prononciation. C'est le redoublement qui indique que le *e* est ouvert et le risque de se tromper de lettre disparaît. Depuis le vii^e siècle en français il n'y a plus de prononciation double des consonnes. Si je mets deux *t*, j'ai réglé tous mes problèmes. J'ai bien une consonne de fin de syllabe qui m'indique l'ouverture de mon *e*, ce que faisait le *b*, je n'ai aucun problème de choix puisqu'elle m'est donnée par celle que j'entends. J'ai perdu l'information sur le lien de parenté avec *débiteur*, mais on ne peut pas tout avoir.

— *Quand tu dis qu'on ne prononce pas les consonnes doubles, c'est revenu plus tard?*

— Au xix^e siècle.

— *Pourquoi?*

— On dit que c'est l'école, les peu lettrés qui, dans le doute, devant un mot qu'ils découvrent sous sa forme écrite, prononcent toutes les lettres. On se met à prononcer /advenir/, alors qu'au moment où apparaît le *d* dans la graphie, il était muet. Même chose avec les lettres doubles. C'est le danger avec une orthographe qui mélange lettres muettes et lettres à prononcer. On a trois systèmes qui coexistent, qui, au lieu de se remplacer se superposent: la consonne double, la lettre étymologique, et les accents.

— *Notre langue telle qu'elle s'écrit aujourd'hui trimballe tout ça.*

— D'où les difficultés. Pour indiquer la nature de la voyelle, comment la prononcer, on peut, soit mettre un accent, soit on a une consonne étymologique, soit deux fois la même consonne. Pour l'enfant qui apprend à écrire le français, c'est compliqué. On aurait pu choisir l'un des trois systèmes. À la place, c'est une sorte de sédimentation qui s'est faite.

— *Ça s'est progressivement stabilisé?*

— À partir du xviii^e siècle s'installe l'idée d'une manière d'écrire qui est la bonne. Avec pour garant le *Dictionnaire de l'Académie*, qui sert de référence à partir de 1694, avec des éditions successives. Mais cela ne veut pas dire du tout que l'usage a éliminé les variantes. Les mots ne s'écrivent pas forcément de la même façon d'un dictionnaire à l'autre, d'une édition à l'autre: tu peux avoir *nénuphar*, *nénufar*, *orthografe*...

— *Il y a quand même un moment où on n'a plus le choix.*

— La théorie de Bernard Cerquiglini [linguiste et médiéviste contemporain] c'est que, au moment où on s'est mis à scolariser tout le monde, on s'est dit: oh là là, ça va être la révolution, oh là là, tout le monde va être lettré. Et on aurait mis la nécessité de la correction orthographique dans les pattes des pauvres. Pour maintenir une distinction qui n'était plus celle «je sais écrire, je sais lire» / «je ne sais pas», mais de «je sais bien écrire».

— *Ça viendrait avec l'école.*

— On a des renseignements là-dessus. Il y a une vraie différence entre l'école de tous, l'école des pauvres, la petite

école de campagne, où on enseigne l'orthographe à partir de la deuxième moitié du xix^e siècle, et les lycées urbains, l'école des riches et des bourgeois, où on fait du latin. Apprendre l'orthographe aux fils de bourgeois, c'est leur apprendre le latin. Pas l'orthographe du français. L'orthographe en français est restée durablement perçue comme une deuxième couche sur le mot, qui vient après. Tu sais lire. Qu'est-ce que ça veut dire savoir écrire si tu ne sais pas l'orthographe? C'est donner la forme phonographique du mot — *wazo*. Puis, tu es plus grand, et tu apprends l'orthographe, et tu apprends que ce n'est pas du tout comme ça qu'il fallait écrire *oiseau*. D'un point de vue linguistique ça n'a pas de sens. Et d'un point de vue didactique, ce n'est pas terrible non plus. Mais tout le monde dit, au xix^e siècle, et jusqu'à la première moitié du xx^e siècle: «mettre l'orthographe». On écrit, puis on «met l'orthographe». Aujourd'hui on dit «corriger, se relire». *«Excusez-moi, je ne me suis pas relu...»* C'est l'idée de l'orthographe, la toilette de l'orthographe, comme un vernis, social, sur les mots.

— *Mais, dans un premier temps, si tu es du côté de ceux qui sont à l'aise dans la société, ce n'est pas grave si tu ne la «mets» pas?*

— Tu as des secrétaires, souvent des gens qui écrivent pour toi, ou qui passent après toi — des domestiques pour l'orthographe en somme. La négligence aristocratique...

— *Mais il y a quand même un moment où ça se retourne. Aujourd'hui dans la société, si tu ne maîtrises pas l'orthographe, tu es un peu handicapé...*

— On peut étager les choses. L'instruction populaire n'a pas toujours comporté l'apprentissage de l'orthographe. Il faut attendre le milieu du xix^e siècle pour que les instituteurs soient eux-mêmes formés en orthographe. Sinon on apprenait à lire, à écrire et à compter. Mais la question de l'orthographe n'était pas très importante. On a des rapports d'inspection qui demandent à ce que dans un même établissement les instituteurs s'accordent sur une orthographe, pour qu'un élève en passant d'une classe à l'autre s'y retrouve, ce qui suppose qu'on n'était pas très regardant sur la chose ou qu'on tolérait une certaine variance, pour l'écrit privé en tous cas. Le xix^e siècle avançant, au moment des lois sur la scolarisation obligatoire, l'orthographe, au contraire, devient la marque de l'enseignement des petites écoles. Devient une épreuve reine du certificat d'études, du brevet.

— *C'est vraiment fabriqué par l'école.*

— La faute d'orthographe. Mais toujours avec cette idée que l'orthographe est un deuxième temps de l'écrit, ce qui n'est pas du tout une idée de linguiste. Quand on voit les fonctions de l'orthographe, on peut mesurer à quel point elles sont incluses dans la langue. Mais le préjugé courant est que l'orthographe est un deuxième temps. Et il y a un moment où l'orthographe se retourne en moyen de distinction sociale. On voit ça dans *Le Rouge et le Noir*, par exemple, quand Julien devient secrétaire de monsieur de la Môle. Il a déjà été secrétaire, il a été précepteur, il est censé être instruit. Et le marquis de la Môle lui dit: *«Mais vous n'êtes pas sûr de votre orthographe?»*, Julien répond: *«Il est vrai.»* Et Stendhal ajoute: *«... sans songer au tort qu'il se faisait.»* C'est à cette même époque du xix^e siècle qu'on voit le discours sur l'orthographe se répandre dans



les œuvres littéraires, les romans. On ne dit d'ailleurs pas la même chose de l'orthographe selon que l'on parle d'une femme ou d'un homme. Pour les femmes, la faute d'orthographe peut être un signe de bassesse sociale, mais le plus souvent, on en fait un indice moral. Un exemple parmi beaucoup, George Sand écrit, en parlant d'elle-même dans une lettre: «Voilà déjà que j'oublie l'orthographe comme il m'arrive dans les transports de la passion...» L'orthographe comme corset... Une bonne orthographe est le signe qu'on est une femme «commè il faut». L'écriture phonographique est perçue comme le souvenir, le conservatoire, d'un état de nature, à la fois originel, féminin, sauvage — qui peut-être tentant comme un paradis perdu ou, au contraire, menaçant comme un état de sauvagerie dangereux pour la société. Aujourd'hui on aurait plutôt le préjugé inverse: que les filles sont meilleures en orthographe. C'est faux. Les statistiques le montrent, mais le préjugé court toujours car l'orthographe, en tant que norme de la langue écrite, est en quelque sorte le modèle de toutes les normes. Les filles ont un rapport à la norme différent des garçons. Ça ne veut pas dire qu'elles sont naturellement plus conformistes! Mais le rapport à la norme est différent sans doute.

— Il y a l'orthographe, ce rapport à la langue. Et puis il y a l'enjeu symbolique, social dont elle se charge et qui varie...

— Les écrivains souvent vont dire: l'orthographe c'est l'histoire de la langue... Dans les débats sur «faut-il réformer l'orthographe du français?», les écrivains ont souvent un côté antiquaires de la langue, parfois, et seraient plutôt pour une orthographe traditionnelle, non phonographique... Alors que le discours des scientifiques est plus réformiste, qui rappellent que l'orthographe du français rend les ordinateurs fous, fait obstacle à la diffusion des travaux... Il y a aussi ceux qui défendent le progrès social et qui vont dire: mais non, il faut une orthographe phonographique qui permette l'accès de tous à l'écrit. L'un et l'autre donnent souvent l'impression de penser que l'orthographe a toujours été ce qu'elle est maintenant.

— C'est pour cela que je voulais faire cet entretien avec toi. On a l'impression qu'il y a une espèce d'éternité, de fixité de l'orthographe...

— Or l'orthographe, comme la langue, évolue. Les choix qui ont été faits sont en partie contingents. Bien des incompréhensions sur l'orthographe tiennent au fait qu'on naturalise l'orthographe, on en fait quelque chose qui n'a pas été décidé historiquement, qui n'a pas varié, qui relèverait de l'essence de la langue... Ce qui est intéressant dans les dernières années, c'est que les professeurs des écoles ne sont plus recrutés sur leur belle orthographe!

— C'est devenu un point secondaire?

— On peut réussir brillamment le concours de professeur des écoles ou de professeur de français et ne pas être très bon en orthographe. Les maîtres sont du coup eux-mêmes embarrassés sur la place que prend l'enseignement de l'orthographe dans le temps qu'ils ont à consacrer aux enfants. C'est une période intéressante: les maîtres ne renoncent pas à donner des leçons d'orthographe, en se disant: l'orthographe étant un instrument de distinction sociale il faut que je leste mes élèves de tout ce qui peut les équiper pour la suite. En même temps, l'orthographe ne leur est pas forcément si sympathique. Ils trouvent que

c'est l'étouffoir: «Si je commence à les arrêter à chaque faute, ils ne pourront pas faire leur rédaction. Je vais les châtrer au fond...» Il y a cette idée, forte, chez les enseignants de la langue française, qui rejoint l'idée d'une spontanéité, d'une nature de la communication... Il est vrai qu'un écrit phonographique, s'il est plus lent à lire et socialement dévalorisé, est efficace aussi. Ce n'est pas vrai qu'on ne comprend pas un texte plein de fautes, mais on doit lire plus lentement. Une des façons, pour le débat, de bouger est que les sociolinguistes et les historiens de la langue se mettent à creuser autour de cette notion de «faute d'orthographe». Enlever la culpabilité. Ils essaient de voir ce que l'erreur indique comme représentation de la langue. Comment le calcul que fait l'enfant qui fait une faute est un calcul, erroné, mais un calcul quand même. Exemple, l'enfant a écrit: «il les ont mangé». Il a mis un s à les, il a écrit ont qui est du pluriel, et il n'a pas marqué le pluriel ailleurs. Parce qu'à ce stade de son apprentissage, marquer le pluriel une fois ça lui suffit.

— Mais l'orthographe est aussi un moyen de comprendre la machine de la langue...

— Oui, pour l'orthographe grammaticale. Mais si tu prends l'affaire des consonnes doubles nasales... Les voyelles nasales n'existent pas en latin — pas de *on*, *en*, *in*... En latin, *bonus*, *bona*: la voyelle n'est pas nasale. Elle le devient en français, où jusqu'au xvi^e siècle on prononce /bõn/ avec un o nasal et la prononciation du *n*. C'est à la fin du xvi^e qu'on n'articule plus la consonne *n*. On dit /bõ/ comme aujourd'hui. Au féminin, on disait /bõne/ et là, c'est la voyelle qui se dénasalise, on dit /bone/. Pour noter la nasalisation sur la voyelle, au stade /bõne/, on a eu recours à la séquence «voyelle + m», ou «voyelle + n», ce qui fait qu'on écrit *bonne*, le premier *n* note la nasalité du *o*, le deuxième, la consonne *n*: *bonne*. C'est le moyen qu'on a trouvé pour noter la nasalité des voyelles, *on*, *en*, *an*, *in*... On aurait pu en trouver un autre, un tilde sur la voyelle par exemple. Ce moyen aurait dû disparaître, quand le *o* se dénasalise. Mais on l'a gardé, par inertie, parce qu'on s'est dit que ça faisait un double *n* qui marquait l'ouverture du *o*... Le désordre est venu des mots de la même famille, introduits dans la langue après l'époque des nasalisations, par exemple *bonifier*, qui est un mot savant, apparu tardivement. Son *o* n'a donc jamais été nasalisé, du coup, on n'a pas jugé bon de doubler le *n*, on n'écrit donc pas *bonnification*. Donc on a un seul *n*. On a *bon* (où le *n* note la nasalité de *o*), on a *bonne*, avec le premier *n* qui a changé de valeur, et on a *bonification* avec un seul *n*. Va-t'en faire comprendre ça aux enfants!

— Tu crois que si on simplifie l'orthographe, les gens feront moins de fautes?

— Je crois qu'on peut tenir bon sur l'orthographe grammaticale, parce qu'elle est le produit d'une conscience de ce qu'on écrit. Les enfants, à l'école, ils disent: «J'ai écrit ça mais je voulais dire ça...» tant qu'ils n'ont pas compris que leur écrit va voyager tout seul. L'écrit, c'est la coupure. Les enfants veulent accompagner ce qu'ils écrivent. C'est important de comprendre que l'écrit, c'est la coupure. Et qu'il faut s'armer pour écrire sans ambiguïté. Mais pour l'orthographe lexicale, il n'y a pas beaucoup de gain de connaissance... Souvent on a simplement solidifié un choix périmé: une faute d'orthographe! ■

